

Ponts roulants



Objectif

- Acquérir le professionnalisme nécessaire pour l'utilisation en sécurité des ponts roulants dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel. Connaître les principes d'élingage en sécurité.
- Permettre à l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite conformément à l'arrêté du 02.12.1998

Réglementation

- Article R4323-55 à R4323-57 du code du travail
- Recommandation R484 CNAM
- ED 6105 INRS

"la conduite des équipements de travail mobile automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservé aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire [...]."

Public

Tout personnel débutant ou expérimenté de l'entreprise destiné à utiliser des palans ou des ponts roulants.

Prérequis

- Aptitude médicale
- Avoir 18 ans
- Maîtrise des consignes orales et écrites en français
- Pour la pratique :
 - Chaussures de sécurité,
 - Casque de sécurité muni d'une jugulaire conforme à la norme EN397
 - Harnais antichute conforme à la norme NF EN361 muni d'une longe
 - Gants de manutention

Groupe

1 à 6 participants maximum

Durée

Attestation de formation de conduite
 - 7 heures (1 jour) pour personnel expérimenté
 - 14 heures (2 jours) pour personnel débutant

Validité

5 ans (préconisation)

Date

A la demande

Lieu

Intra-entreprise

Délais et modalités d'inscription

- Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.
- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, Pôle Emploi, employeur). Nous consulter pour plus de précisions.
- Inscription sur **site internet** / par **téléphone** / par **mail (contact@secourisk.com)** / via **Mon compte Formation** pour les formations éligibles / via **Pôle Emploi** sous réserve d'acceptation du financement demandé.

Accessibilité

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite sous réserve d'aptitude médicale validée par la médecine du travail. Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils. Nous contacter pour plus d'information.

Ponts roulants



Programme

Enseignement théorique

- Les responsabilités employeurs et salariés
- Consignes de sécurité et affichage obligatoire
- Le décret N° 98-1084 du 02.12.1998
- La recommandation de la CNAM R 484
- Les Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.)
- Principales règles de sécurité des ponts roulants
- Présentation de la technologie des différents modèles de ponts :
- Roulants - Cabines - Portiques - Semi-portiques
- Présentation de la gestuelle relative aux commandements
- La plaque de capacité des charges
- Consignes de fin de poste

Enseignement pratique

- Description et vérification de l'équipement de levage
- Fonctions de chaque manette de commande
- Les CINQ étapes d'un levage en sécurité
- Exercices pratiques de levage, de chargement et de déchargement.
- Maîtriser le ballant des charges
- Techniques d'élingage des charges : choix des élingues, vérifications, centre de gravité
- Entretien et essais des ponts roulants
- Correction des défauts d'utilisation
- Tests de validation des connaissances et du savoir-faire en fin de stage

Contact

- Téléphone : 04 50 17 34 63
- Mail : contact@secourisk.com

Moyens pédagogiques

Modalités pédagogiques

Formation en présentielle.

L'aller retour « théorie-pratique » est la modalité choisie: alternances d'apports théoriques et mises en situation pratique

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes :

- Organisation par ateliers pédagogiques
- Formateurs professionnels titulaires des CACES® et titulaires d'une formation à la pédagogie

Moyens et outils pédagogiques

- Salle de formation équipée de vidéoprojecteur.
- Pont roulant.

Modalité d'évaluation/validation

- Examen des connaissances et du savoir faire (théorie: QCM, pratique: exercices pratiques).
- Délivrance d'une attestation de formation avec avis du formateur sur l'aptitude pratique à conduire les engins en sécurité.

Les + de SECOURISK

- Formateur CACES intervenant spécialisé dans la conduite des différents engins de manutention.
- Notre Centre de formation est certifié **QUALIOPI** pour les actions de formation. Cette certification permet une prise en charge de certaines formations par les Opérateurs de compétences (OPCO, anciennement OPCA).

Tarif

INTRA : Nous consulter.